



**LA RECHERCHE DES PERSONNES CHARGÉES DE
COURS EN MILIEU UNIVERSITAIRE : UNE
PARTICIPATION À RECONNAÎTRE**

MÉMOIRE

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

déposé au

Conseil supérieur de l'éducation

dans le cadre de la

**Consultation sur la recherche universitaire
dans les universités québécoises**

(5 octobre 2021)

Qui est la FNEEQ?

Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des huit fédérations affiliées à la CSN, elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 102 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignantes et des enseignants œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que le secteur privé. La FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignantes et des enseignants du collégial, ainsi que la majorité des personnes chargées de cours à l'université : elle compte dans ses rangs 45 syndicats dans les cégeps, sept au collégial privé et treize dans les établissements universitaires. La FNEEQ représente près de 12 000 chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs dans la quasi-totalité des universités au Québec, sur tout le territoire.

La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

Rédactrices principales

Christine Gauthier, vice-présidente de la FNEEQ-CSN responsable du regroupement université

Ghyslaine Lévesque, déléguée à la coordination du regroupement université de la FNEEQ-CSN

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
CONSTAT SUR LE QUESTIONNAIRE ET LES DONNÉES DISPONIBLES SUR LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS	5
Utilisation de nos données internes	6
LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE.....	7
Environ le tiers des personnes chargées de cours font des activités de recherche	7
Une majorité détentrice d'études doctorales.....	7
Des activités de recherche dans toutes les régions et universités du Québec.....	8
Le domaine des sciences humaines et sociales légèrement plus investi en recherche.....	9
LES FORMES DE PARTICIPATION	11
La participation à la recherche revêt de multiples formes mais est souvent réalisée de façon bénévole.....	11
La participation à la recherche est « empêchée »	14
LA COLLABORATION.....	15
Une collaboration inégale et une intégration souvent limitée aux groupes de recherche	15
Des mesures à construire pour faciliter la collaboration entre personnes professeures et chargées de cours	16
L'ENCADREMENT ÉTUDIANT.....	17
Des difficultés importantes pour encadrer et superviser les étudiantes et étudiants	17
LA DIFFUSION PUBLIQUE DE LA RECHERCHE	19
Des nombreuses publications révisées par les pairs dans les revues scientifiques.....	19
Une présence diversifiée, entre événements scientifiques et publications variées.....	19
Une invisibilisation toutefois à déplorer.....	20
L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE DANS LE CHEMINEMENT DE CARRIÈRE	21
Une diversité de profils et de carrières.....	21
<i>Profil 1 : Les personnes boursières</i>	<i>21</i>
<i>Profil 2 : Les personnes salariées.....</i>	<i>21</i>
<i>Profil 3 : Les personnes chercheuses indépendantes.....</i>	<i>22</i>
<i>Profil 4 : Les personnes chercheuses subventionnées.....</i>	<i>22</i>
<i>Profil 5 : Les personnes chercheuses contractuelles.....</i>	<i>23</i>

L'importance centrale de la recherche dans le parcours des personnes chargées de cours chercheuses.....	23
LE RATIO ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	24
LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT À TOUS LES CYCLES	25
LES ENJEUX GLOBAUX DE LA RECHERCHE.....	26
RECOMMANDATIONS DE LA FNEEQ.....	27
Recommandation 1.....	27
Recommandation 2 :	27
Recommandation 3 :	27
Recommandation 4 :	28
Recommandation 5 :	28
Recommandation 6 :	29
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE.....	32

INTRODUCTION

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et son regroupement université accueillent avec enthousiasme cette consultation du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Celle-ci doit mener à une plus grande reconnaissance de la recherche réalisée par les chargées et chargés de cours de nos universités au Québec, ainsi qu'à un réel appui structurel et financier à la réalisation de projets scientifiques porteurs dans les champs d'expertise des personnes chargées de cours. Rappelons que la FNEEQ représente environ 85 % de l'ensemble des personnes chargées de cours du Québec.

Depuis de nombreuses années, la FNEEQ dénonce la situation discriminatoire et les contraintes injustifiées qui minent fortement les réalisations possibles des personnes chargées de cours en recherche universitaire, et ce, malgré leurs qualifications. Bien que plusieurs d'entre elles aient complété des études doctorales avec brio et que leur expertise soit reconnue, celles qui désirent réaliser de la recherche se butent à de multiples écueils, en commençant par l'absence de reconnaissance de leur statut de chercheur auprès des organismes subventionnaires et l'impossibilité de recevoir des compensations financières pour leur travail de recherche.

En enseignement supérieur, la reconnaissance de la recherche n'est plus l'apanage exclusif des professeures et professeurs des universités depuis longtemps. Les fonds PAREA permettant l'octroi de subsides aux personnes professeures de cégeps existent depuis de nombreuses années et, plus récemment, le Régime budgétaire et financier des cégeps intègre des programmes d'aide à la recherche au niveau collégial. Il nous apparaît incohérent, voire discriminatoire que la reconnaissance de la recherche et de la création des personnes chargées de cours universitaires n'ait pas suivi une progression semblable ni obtenu une même acceptation de l'ensemble des institutions impliquées en recherche. En enseignement supérieur, toute personne enseignante qualifiée devrait pouvoir accéder à des subventions, des ressources et des accommodements permettant de réaliser son travail de recherche dans les meilleures conditions possibles, et ce, pour le bénéfice de toute la société québécoise.

Dans un compte rendu sur une enquête menée en 2017 par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Louise Birdsell Bauer mentionnait que la grande majorité des membres du personnel académique contractuel ne poursuivent pas toutes et tous des études de cycle supérieur et ne sont pas heureux de cumuler les emplois et de n'avoir aucune sécurité d'emploi. Elle ajoutait que « [l]'étude vient contredire l'idée populaire selon laquelle les enseignants contractuels se limitent à enseigner et montre qu'ils contribuent aussi, dans une très forte proportion, à des activités de recherche et de service, même si la plupart ne sont pas rémunérés¹ ».

Dans ce mémoire, nous soulignerons notamment les problèmes posés par le cadre actuel de la recherche universitaire qui amène les chargées et chargés de cours chercheurs à diminuer progressivement leur implication en recherche en raison du caractère souvent bénévole des activités qu'elles et ils y réalisent. De fait, le plus souvent privées d'un revenu décent associé à leur travail

¹ « Détruire les mythes du personnel académique contractuel ». Article sur le rapport d'enquête publié en septembre 2018 par l'ACPPU. Page consultée le 14 septembre 2021 à <https://www.caut.ca/fr/bulletin/2018/09/detruires-les-mythes-du-personnel-academique-contractuel>.

de recherche, de nombreuses personnes chargées de cours sont contraintes d'abandonner celui-ci pour recentrer leur temps autour d'activités professionnelles rémunératrices. Cette absence de décaissement en salaire explique aussi que peu de personnes chargées de cours candidatent pour l'obtention de subventions. Par ailleurs, l'absence de reconnaissance juste et équitable de leur travail s'avère démotivante et finit pas en décourageant un grand nombre.

Ainsi, plutôt que de se consacrer à leur travail de recherche et d'en enrichir les connaissances, plusieurs de ces scientifiques compétent-es et passionné-es se retrouvent sur la « voie de garage » en raison de contraintes structurelles, comme nous le démontrerons dans ce mémoire. Finalement, c'est toute la communauté scientifique, voire tout le Québec, qui perd en raison du délestage systémique de ces personnes très qualifiées et expertes de leur champ de spécialisation. Si nous sommes donc ravis de constater qu'un organisme de l'importance du Conseil supérieur de l'éducation se penche enfin sur cette situation, nous espérons qu'au-delà de la consultation, des actions concrètes pourront être apportées. Dans cet esprit, nous avons élaboré plusieurs recommandations qui doivent être transmises et portées par les décideurs du milieu de la recherche universitaire et du gouvernement. Nous espérons qu'elles sauront les inspirer à réformer les conditions actuelles dans lesquelles évoluent les chargées et chargés de cours universitaires œuvrant en recherche.

CONSTAT SUR LE QUESTIONNAIRE ET LES DONNÉES DISPONIBLES SUR LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

À la lecture des questions posées dans le document de consultation du CSE, force est de constater que la réalité des personnes chargées de cours chercheuses est mal comprise. En cherchant à comptabiliser la production scientifique des personnes chargées de cours comme celle des professeures et professeurs à temps plein, on occulte le réel problème que vivent les chargées et chargés de cours qui ont les compétences et les ambitions de faire de la recherche universitaire : c.-à-d. tout le travail « empêché », ce qui n'a « pas pu être fait » faute de ressources et de reconnaissance. Vous le constaterez dans les pages qui suivent, il ne sera pas toujours possible de répondre avec précision à certaines des questions posées étant donné les multiples enjeux qui touchent la réalité des personnes chargées de cours.

Il est important de noter qu'il existe très peu de données en provenance d'entités gouvernementales sur les chargées et chargés de cours et que celles détenues par les établissements universitaires ne nous sont pas aisément accessibles et ne couvrent pas tous les aspects abordés dans le questionnaire. Dans le rapport sur le Chantier sur l'université du futur², le scientifique en chef notait d'ailleurs l'absence de données en général sur les différentes dimensions de l'activité universitaire. Le document de réflexion et de consultation n'apportait d'ailleurs que de très maigres données sur les personnes chargées de cours, soit leur nombre en lien d'emploi de 1990 à 2017 incluant leur distribution selon le genre (2012 et 2017), et leur nombre sous contrat de 2006 à 2020. Aucune donnée sur leur âge, leur niveau de diplomation, le nombre de cours enseignés et

² *L'Université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. Rapport déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur du Québec par Rémi QUIRION, scientifique en chef du Québec. Fonds de recherche du Québec. 2021

à quel cycle, la durée de leur enseignement en tant que chargée ou chargé de cours, leur contribution à la recherche, etc. n'existe de manière structurée, bien que des organisations ou établissements puissent détenir certaines de ces informations « à la pièce ». Le problème de cette absence de données sur le personnel universitaire contractuel a d'ailleurs été soulevé, d'abord en 2014 par Marie-Pierre Boucher, aujourd'hui professeure en relations industrielles à l'université du Québec en Outaouais, lors du Forum sur les enseignantes et enseignants contractuels où elle notait l'importance de souligner « la rareté de données fiables (...), puisqu'elle contribue à l'invisibilité de la présence des enseignantes et des enseignants précaires³ », puis à plus large échelle en 2018 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) dans sa publication *Contract U: Contract Faculty appointments at Canadian universities* :

« There is a lack of good, hard data documenting the number of faculty contract appointments at universities in Canada, which has made it difficult to understand the scale of the issue and how trends might differ regionally across the country.

Statistics Canada has an annual, mandatory survey of academic staff at universities, but the University and College Academic Staff System (UCASS) only includes full-time academic workers (...)»⁴.

Malgré cet important manque de données sur un corps d'emploi représentant des milliers d'individus, des décisions qui les concernent, qui les affectent sont prises par les établissements, les gouvernements, les organismes subventionnaires. Cette manière de faire nous apparaît contraire aux bonnes pratiques de gouvernance des gouvernements et des institutions.

Utilisation de nos données internes

Nos enquêtes internes nous ont tout de même permis d'aller chercher de précieux renseignements sur les chargées et chargés de cours membres des syndicats regroupés sous la FNEEQ (environ 11 000 membres). La plus récente, réalisée du 26 février au 30 septembre 2020, nous permettra de répondre ici à quelques-unes des interrogations du CSE. Elle a rejoint 800 répondantes et répondants dans l'ensemble des 11 syndicats d'enseignantes et enseignants contractuels universitaires membres de la Fédération. Il est à noter que 95 % des personnes ayant répondu proviennent des universités francophones ce qui, malheureusement, fournira une vue d'ensemble peu représentative des milieux anglophones.

³ « Enquête sur la contractualisation en enseignement supérieur », *Actes du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels : Faire tomber les mythes*. p. 27. FNEEQ-CSN, 2015.

⁴ PASMA, Chandra et Erika SHAKER, *Contract U: Contract Faculty appointments at Canadian universities*, Centre canadien de politiques alternatives, p. 12. Octobre 2018.

LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE

1. Combien de vos membres participent à la recherche universitaire ?

1.1. Avez-vous noté une variation de ce nombre au cours des dernières années ?

1.1.1. Est-ce que ce nombre est similaire entre les établissements ?

1.2. Quelle est la répartition de vos membres selon les domaines de recherche (santé, sciences humaines et sociales, sciences naturelles, etc.) ?

1.3. Quel pourcentage de ces personnes participant à la recherche ont obtenu un diplôme de troisième cycle, de deuxième cycle ou de premier cycle ?

Environ le tiers des personnes chargées de cours font des activités de recherche

La recherche universitaire est une activité importante pour près du tiers des personnes chargées de cours que nous représentons⁵. De fait, selon le portrait établi à la suite de l'enquête réalisée en 2020, 30 % (29,88 %, N=239) parmi les 800 répondantes et répondants affirment faire de la recherche.

Puisque nous ne réalisons pas d'enquête annuelle sur ce sujet, qu'il y a une variation importante des personnes chargées de cours qui enseignent chaque trimestre et que l'information demandée ne peut être obtenue d'autres sources, il n'est pas possible de répondre avec des données chiffrées à la question 1.1 sur la variation du nombre de nos membres qui ont participé à la recherche universitaire au cours des dernières années. Toutefois, plusieurs syndicats de chargées et chargés de cours disent avoir observé une croissance des demandes de fonds pour des activités de perfectionnement et de recherche dans les universités au cours des dernières années, au point où certains comités ont refusé jusqu'à 40 % des demandes déposées par les personnes chargées de cours en raison du manque de fonds. Autrement dit, les fonds disponibles ne permettent pas l'accomplissement de plusieurs projets en lien avec la recherche (ex. publication scientifique, participation à des congrès).

Une majorité a fait des études doctorales

Parmi ces personnes chargées de cours investies en recherche, l'information recueillie sur leur niveau de diplomation permet de mettre en évidence qu'elles sont 42 % à avoir un doctorat et jusqu'à 63 % en incluant les personnes qui réalisent ou ont réalisé des études au niveau doctoral. Fait important à soulever, l'intérêt et l'implication en recherche concerne aussi des personnes chargées de cours détentrices de maîtrise, alors que 31 % d'entre elles ont obtenu ce diplôme au moment de répondre au sondage. En tout, 37 % des personnes répondantes et qui s'identifient comme une personne impliquée en recherche n'ont pas fait d'études doctorales. Comme nous le

⁵ Nous rappelons toutefois la réserve évoquée en mot d'introduction à l'effet que plusieurs personnes chargées de cours qui voudraient faire de la recherche ou de la recherche-crédation doivent abandonner leurs projets, faute de ressources financières. Du point de vue des syndicats que nous représentons, cette proportion pourrait être beaucoup plus grande avec des moyens accrus.

verrons plus loin, la diversité des profils des chargées et chargés de cours chercheurs peut expliquer cet engagement dans la recherche universitaire peu importe le diplôme et le fait d’avoir engagé ou non des études doctorales.

Le tableau suivant présente le niveau d’études ou de diplomation des 239 répondantes et répondants selon leur nombre et le pourcentage qu’ils représentent :

NIVEAU D’ÉTUDES OU DE DIPLOMATION	NOMBRE	POURCENTAGE
POST DOCTORAT	38	16 %
DOCTORAT	63	26 %
ÉTUDES DE DOCTORAT	49	21 %
MAÎTRISE	73	31 %
BACCALAURÉAT AVEC ÉTUDES DE MAÎTRISE	14	6 %

Dans un article pour *Affaires universitaires* visant à conseiller les détentrices et détenteurs de doctorat sur les moyens et l’orientation à prendre pour développer leur carrière, Catherine Maybrey relevait en 2018 la forte prévalence de précarité qui affecte ces personnes hautement diplômées et l’espoir pour certaines de dénicher un poste permanent en enseignement universitaire en utilisant la porte des charges de cours :

« Pour les titulaires de doctorat, la notion d’emploi précaire n’est pas nouvelle. Chaque nouveau titulaire de doctorat se pose les mêmes questions. Devrais-je poursuivre des études postdoctorales et reporter ma recherche d’emploi? Devrais-je donner les cours qu’on me propose et devenir chargé de cours, dans l’espoir d’obtenir un poste permanent? Le milieu universitaire a en quelque sorte fait office de marché test pour l’économie à la demande, et le résultat n’est pas encourageant. La situation se caractérise par des mesures syndicales, des conflits constants ainsi que des appels à la réforme de la part des chargés de cours et des étudiants. Rentable à court terme, la pratique consistant à offrir des contrats peu rémunérés à du personnel enseignant hautement qualifié ne semble toutefois pas près de disparaître⁶ ».

Des activités de recherche dans toutes les régions et universités du Québec

À la question 1.1.1 à savoir si le nombre de nos membres varie d’un établissement universitaire à l’autre, nous soumettrons plutôt des informations tirées de notre sondage sur la provenance alléguée des personnes qui font de la recherche, selon la ou les universités qu’elles ont identifiées comme lieu principal d’enseignement. En effet, les personnes chargées de cours peuvent enseigner dans plus d’une université. Or, la question du sondage demandait de spécifier la ou les établissements où elles enseignent et non de spécifier dans quelle université elles font de la recherche.

⁶ MAYBREY, Catherine, « Les titulaires de doctorat et la précarité », *Affaires universitaires*. Mai 2018. Page consultée le 13 septembre 2021 à : <https://www.affairesuniversitaires.ca/conseils-carriere/conseils-carriere-article/les-titulaires-de-doctorat-et-la-precarite/>

Nous constatons que si les personnes chargées de cours de toutes les régions et de toutes les universités font de la recherche, elles sont sans surprise plus nombreuses dans les grands centres urbains. À partir des données collectées, le pourcentage de gens faisant de la recherche ou de la recherche-crédation à Québec et à Montréal parmi les personnes ayant indiqué enseigner à l'Université Concordia est de 15 %, à l'Université de Montréal de 37 %, à l'Université du Québec à Montréal de 43 %, à l'Université Laval de 35 % et à l'Université TÉLUQ de 14 %⁷. Dans les régions, ce pourcentage est de 23 % à l'Université du Québec à Chicoutimi, de 27 % à l'Université du Québec à Rimouski, de 24 % à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de 37 % à l'Université du Québec en Outaouais.

Si l'on compare ces données avec la moyenne de 30 % de personnes chargées de cours qui font de la recherche (toutes distinctions confondues), les données par région nous amènent à conclure à l'importance de la recherche pour les chargées et chargés de cours, et ce, peu importe leur région ou université de rattachement.

Le domaine des sciences humaines et sociales légèrement plus investi en recherche

Si une plus grande proportion de nos membres réalisent de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, on constate que les chargées et chargés de cours sont tout de même présents en recherche dans tous les larges domaines disciplinaires. De fait, parmi les 239 personnes répondantes, 21 % sont dans le domaine des sciences pures, 10 % dans le domaine des sciences des affaires, 20 % dans le domaine des sciences de l'éducation et 49 % dans le domaine des sciences humaines et sociales.

DOMAINE	% ⁸ DES MEMBRES QUI Y PARTICIPENT
SCIENCES PURES	21 %
- Sciences appliquées	4 %
- Sciences fondamentales	4 %
- Sciences de la santé	9 %
- Sciences de l'environnement	3 %
SCIENCES DES AFFAIRES	10 %
- Administration	8 %
- Relations industrielles	2 %
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	49 %
- Arts	6 %
- Communications	3 %

⁷ La très faible proportion de personnes ayant répondu à notre enquête provenant du Syndicat des chargé(e)s de cours et instructeurs(trices) de McGill et du Syndicat des chargé-es de cours de l'École de technologie supérieure – Service des enseignements généraux ne nous permet pas de fournir de chiffres significatifs sur les gens investis en recherche dans ces établissements de la région montréalaise.

⁸ Les écarts entre les pourcentages total et partiels d'un domaine résultent de l'arrondissement des nombres.

DOMAINE	% ⁸ DES MEMBRES QUI Y PARTICIPENT
- Droit	3 %
- Lettres	10 %
- Sciences humaines	12 %
- Sciences sociales	12 %
- Travail social	5 %
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	20 %

Cette plus forte concentration dans le domaine des sciences humaines et sociales s'explique notamment par le fait qu'il y a plusieurs départements qui y sont rattachés, où l'on retrouve par conséquent une plus grande proportion de personnes chargées de cours. Il est aussi à noter que les personnes chargées de cours et chargées d'enseignement en médecine, où il y a une forte concentration des fonds de recherche, ne sont pas membres de nos accréditations syndicales.

LES FORMES DE PARTICIPATION

2. Quelles formes prend cette participation à la recherche ?

Cette question est importante et elle nous amène à soulever deux importants écueils à l'égard de la participation des personnes chargées de cours à la recherche universitaire. D'un côté, si une proportion croissante de ces personnes participent à différentes activités scientifiques, elles le font souvent de manière bénévole. De l'autre côté, plusieurs souhaiteraient contribuer davantage aux activités de recherche mais elles sont piégées dans un cercle vicieux les excluant de ces activités, justement en raison du temps exigeant – mais non rémunéré – que représentent de telles activités.

La participation à la recherche revêt de multiples formes mais est souvent réalisée de façon bénévole

Le travail de recherche des personnes chargées de cours comporte plusieurs facettes, de l'organisation d'événements scientifiques à la recherche-crédation (ex. ateliers culturels) et à la publication dans des revues scientifiques.

Toutefois, les activités de recherche de nos membres n'occupent pas la même importance pour chacune et chacun d'eux et ne sont pas toutes investies également. Par exemple, la relecture de thèses et de mémoires ou l'accompagnement des étudiantes et étudiants gradués demeure une activité peu fréquente, tandis que l'évaluation d'articles scientifiques rédigés par les pairs et la participation à des congrès et autres événements scientifiques est récurrente pour une bonne partie de nos personnes chargées de cours chercheuses. Selon les données récoltées, voici un portrait des activités réalisées par nos membres effectuant de la recherche ou de la recherche-crédation et le pourcentage de celles et ceux qui y participent parmi nos 239 répondantes et répondants :

ACTIVITÉS	% DES MEMBRES QUI Y PARTICIPENT	FRÉQUENCE ET % AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Publications dans des revues scientifiques	63 %	37 % → 4 fois ou + 31 % → 2 à 3 fois
Autres publications	38 %	---
Relecture d'articles écrits par des pairs	46 %	42 % → 4 fois ou +
Colloques ou congrès scientifiques	79 %	54 % → 1 à 3 fois/année 14 % → plus de 3 fois/année
Groupes de recherche	57 %	45 % → 4 fois ou +

ACTIVITÉS	% DES MEMBRES QUI Y PARTICIPENT	FRÉQUENCE ET % AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Membres de collectifs d'artistes⁹	5 %	- - -
Ateliers de création ou résidences	5 %	54 % → 2 à 3 fois (ateliers ou résidences)
Rédaction de projets et cueillette de données	Absence de données	Absence de données

Une enquête interne réalisée en collaboration par l'université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAC¹⁰ et menée sur trois périodes distinctes (2016, 2018 et 2020) visait à évaluer l'implication en recherche des chargées et chargés de cours à l'UQAC. Le questionnaire contenait huit questions s'adressant spécifiquement aux personnes impliquées en recherche. Sur une moyenne de trois ans, il ressort des résultats que 69 % des répondantes et répondants (moyenne de 51 personnes) étaient actifs en recherche durant la période couverte par le sondage, soit du 1^{er} juin au 31 mai pour chacune des trois périodes d'enquête. Cette participation s'est traduite par la réalisation d'un nombre significatif d'activités et de travaux de recherche, soit une moyenne annuelle de 377 dont 257 « communications avec jury » et « articles avec évaluation ». Les personnes ayant réalisé ces deux types d'activités représentent 23 % des répondantes et répondants. Les données révèlent aussi que les personnes chargées de cours combinant à la fois la réalisation de communications avec jury et d'articles avec évaluation tendent à produire une contribution à la recherche plus élevée que leurs homologues ne combinant pas ces deux types de réalisations.

Même si elle revêt de multiples formes, la participation à la recherche des personnes chargées de cours n'est souvent pas reconnue financièrement. La situation du bénévolat des enseignantes et enseignants contractuels universitaires en recherche est dénoncée de longue date. Malgré les nombreuses représentations syndicales pour obtenir une reconnaissance de la recherche des personnes chargées de cours et améliorer leurs conditions d'exercice de celle-ci, force est de constater que rien ne change. Un article paru sur le site Internet de la CBC en 2014 dénonçait alors la situation des personnes enseignantes contractuelles obligées de réaliser leur travail de recherche sur leur temps personnel et sans rémunération, et de publier à leurs frais : « *Full time faculty are also required to research, publish, and serve on committees, but many contract staff do that as well in the hope of one day moving up the academic ladder. The difference is they have to do it on their own time and on their own dime*¹¹ ».

⁹ Quinze pourcent (15 %) ou 37 des 239 personnes ayant indiqué faire de la recherche font de la recherche-crédation.

¹⁰ BÉLANGER, Christian, *Le rapport à la recherche des chargées et chargés de cours universitaires*, Étude de cas de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). 2020

¹¹ BASEN, Ira, « Most university undergrads now taught by poorly paid part-timers », CBC. Article consulté le 14 septembre 2021 à <https://www.cbc.ca/news/canada/most-university-undergrads-now-taught-by-poorly-paid-part-timers-1.2756024>

Plus récemment, dans un mémoire soumis dans le cadre des consultations ayant précédé le budget fédéral de 2019 du gouvernement Trudeau, l'ACPPU recommandait l'augmentation du financement fédéral en recherche de même qu'un investissement accru pour soutenir les chercheuses et chercheurs en début de carrière et le renouvellement du corps professoral. L'Association plaidait en faveur d'un accès à la recherche pour les personnes professeures contractuelles et chargées de cours qui veulent s'investir à long terme dans la carrière universitaire :

« (...) On estime qu'un membre sur trois du corps professoral est embauché pour un contrat à court terme – et seulement une fraction de ces enseignants est admissible à l'aide financière des conseils subventionnaires. Formés comme chercheurs et scientifiques, ces universitaires à emploi précaire représentent un énorme potentiel inexploité qui pourrait contribuer à renforcer la recherche scientifique. Il nous faut pouvoir compter sur un partenaire fédéral plus fort qui accroîtra sa part de financement et qui collaborera avec les provinces et les territoires pour assurer le renouvellement du corps professoral, à partir notamment de la conversion de postes précaires en postes universitaires permanents offrant à leurs titulaires la possibilité de poursuivre des activités de recherche et de service.

Assurer le renouvellement du corps professoral en ouvrant des possibilités aux membres du personnel académique contractuel qui souhaitent poursuivre une carrière universitaire permanente peut aussi aider à atteindre l'équité et la diversité qu'écluse le milieu académique. Les données du recensement de 2016 confirment que les femmes et les autres groupes marginalisés sont surreprésentés dans les postes du personnel qui travaille à temps partiel ou une partie de l'année¹² ».

Au sein des universités, la participation à la recherche est soutenue par certains fonds réservés aux personnes chargées de cours (ex. fonds de perfectionnement associés aux conventions collectives) mais qui apparaissent largement insuffisants, arbitraires et discontinus. De fait, si nos membres parviennent à obtenir des fonds pour certaines activités contributives à la recherche (ex. assister à des événements scientifiques), l'ensemble du travail fait en amont pour réaliser ces activités n'est pas reconnu financièrement. Par exemple, les dépenses engagées pour se rendre à un congrès scientifique sont remboursées par l'Université mais se limitent à l'inscription à l'événement et aux frais d'hébergement et de déplacement. Dans ce cas précis choisi à titre d'illustration, tout le travail de préparation de la communication scientifique (ex. recension des écrits, recueil ou analyse des données, rédaction) est le fruit d'un travail fait sur leur temps personnel. Le même constat est ressorti en 2018 du rapport d'enquête du CCPA : « *And when research is something that contract faculty have to pursue on their own, with limited time and little to no institutional support or funding, it can require many hours of uncompensated labour for them to remain current in their field*¹³ ».

Certaines et certains de nos membres chercheurs consultés témoignaient aussi que la culture du bénévolat en recherche est largement implantée dans nos établissements universitaires, voire

¹² *Consolider notre avantage du savoir*. Mémoire soumis par l'ACPPU dans le cadre des consultations en vue du budget fédéral de 2018-2019. Août 2018.

¹³ PASMA, Chandra et Erika SHAKER, *Contract U: Contract Faculty appointments at Canadian universities*, Centre canadien de politiques alternatives, p. 10. Octobre 2018.

érigée en système, particulièrement pour certaines formes de travail de recherche (ex. évaluation de thèses et de mémoires, participation à un jury). De plus, si occasionnellement des sommes sont rendues disponibles pour réaliser de tels mandats, les démarches pour les obtenir sont souvent si complexes que la personne finit par s'abstenir. L'engrenage du bénévolat implique également qu'un refus de réaliser un travail sans rémunération risquera fort d'entraîner la sortie de la personne chargée de cours du circuit et de l'exclure de la suite des travaux de recherche. La personne finira donc le plus souvent par accepter les conditions afin de pouvoir poursuivre son implication au projet et alimenter son *curriculum vitæ* de ces expériences.

La participation à la recherche est « empêchée »

Les données présentées ci-haut doivent cependant être utilisées avec prudence car elles comportent un important angle mort : plusieurs personnes chargées de cours mettent sur pause, voire abandonnent certaines de leurs activités de recherche. Malgré leur expérience, leurs ambitions et leur compétence professionnelle (ex. Ph. D.), plusieurs ont témoigné être confrontées à des dilemmes professionnels qui mènent à une érosion progressive de leur participation à la recherche au profit de contrats d'enseignement et professionnels susceptibles de leur garantir un revenu, surtout au regard de l'incertitude qui plane sur les possibilités de faire carrière en milieu universitaire. De fait, leurs conditions d'emploi et les nombreux freins institutionnels (ex. pas d'accès aux fonds des organismes subventionnaires, pas d'accès à des décaissements de salaire pour compenser le travail réalisé), font en sorte qu'elles doivent souvent renoncer progressivement à la recherche. Prises dans une spirale de discrimination systémique, les personnes chargées de cours ont une participation en recherche tout aussi précaire et incertaine que leur statut d'emploi en enseignement.

Dit autrement, ces données ne traduisent pas les réelles visées et potentialités en recherche des chargées et chargés de cours. Confrontées à de nombreuses embûches, les personnes chargées de cours voient souvent leur « productivité » amputée en raison de l'allongement des délais de rédaction et de publication. Voici les principaux facteurs qui viennent contraindre le déploiement de leurs activités de recherche :

- Les freins institutionnels pour obtenir des subventions de recherche et pouvoir embaucher des ressources;
- Le manque d'accès à des compensations salariales pour les activités de recherche;
- L'obligation de devoir cumuler d'autres revenus d'emploi;
- Les difficultés d'intégration et de participation active au sein d'une équipe de recherche en raison du statut d'emploi intermittent;
- La carrière incertaine dans le milieu universitaire;
- Les contraintes universitaires (ex. assemblées départementales, critères d'accès aux fonds de perfectionnement des universités);
- Le manque de transparence des processus de nomination des professeurs associés.

En somme, nous invitons les membres du Conseil supérieur de l'éducation à élargir la perspective d'analyse au-delà des réponses chiffrées aux questions formulées dans le cadre de cette consultation puisque celles-ci ne permettent pas de mettre en évidence le blocage systémique des personnes chargées de cours qui souhaitent faire de la recherche mais s'en trouvent empêchées.

LA COLLABORATION

3. Vos membres participent-ils à la recherche principalement en collaboration ou seuls ?

3.1 Avec qui collaborent-ils (d'autres membres, des professeur.e.s de carrière, professionnel.le.s de recherche/administratif/logistique, etc.) ?

3.2 Sont-ils membres d'un regroupement scientifique au sein de leur établissement ?

3.3 Existe-t-il des mesures afin de faciliter l'arrimage avec les professeur.e.s et pour faciliter l'accès à la recherche ?

La collaboration en recherche s'avère importante, voire structurante pour obtenir des subventions de recherche et pour soutenir la publication des connaissances scientifiques dans des revues spécialisées. Elle permet également aux chargées et chargés de cours d'avoir accès aux laboratoires de recherche, à des équipements disponibles sur les campus et aux milieux (ex. hôpitaux). Ainsi, mieux soutenir la collaboration des personnes chargées de cours avec d'autres collègues de leur université, des autres universités au Québec et de partout dans le monde s'avère essentiel pour favoriser le développement de la recherche. Au regard des questions soulevées ici, et malgré l'absence de données précises, nous insisterons sur deux éléments : les entraves à la collaboration et les mesures susceptibles de mieux soutenir la collaboration entre les personnes professeurs et chargées de cours.

Une collaboration inégale et une intégration souvent limitée aux groupes de recherche

Les données rapportées à la question 2 indiquent que 57 % de nos personnes chargées de cours chercheuses s'impliquent au sein de groupes de recherche et que, pour environ la moitié d'entre elles, cette implication est régulière depuis les cinq dernières années. Cela est-il suffisant ou trop peu et cela répond-t-il à leurs attentes? S'il n'est pas possible de statuer au regard des données recueillies par l'enquête quantitative, ces liens entre les personnes chargées de cours et les groupes de recherche ont tout de même été questionnés dans le cadre d'une consultation menée auprès de membres chercheuses et chercheurs de nos syndicats, où certains obstacles et entraves ont été mis en évidence.

Le premier obstacle concerne le fait d'être souvent relégué-e au rôle de membre associé-e plutôt que membre régulier-ère dans les équipes et groupes de recherche, sans participation collégiale aux travaux. Maintenus en périphérie et impliqués « sur demande », les chargées et chargés de cours s'intègrent de manière sporadique et incertaine aux groupes de recherche. De plus, sauf pour les personnes chargées de cours boursières, leur accès aux laboratoires s'en trouve limité et assujéti à des rapports de subordination (ex. contrat de professionnelle de recherche).

Le deuxième obstacle porte sur l'invisibilisation du travail de recherche de certaines personnes chargées de cours. Malgré la participation aux travaux de recherche de certaines ou certains professeurs, la contribution scientifique des personnes contractuelles ou chargées de cours (ex. qui participent au développement de contenus de cours et de recension des écrits intégrés dans les travaux de recherche) n'est pas toujours soulignée. Face à ce problème, le Conseil supérieur de l'éducation doit s'engager à vérifier que les universités ont développé des politiques de conduite responsable en recherche.

Des mesures à construire pour faciliter la collaboration entre personnes professeures et chargées de cours

Dans la perspective de la collégialité qui marque le milieu universitaire, nous proposons quelques pistes pour construire des mesures favorables à l'intégration des chargées et chargés de cours dans les réseaux scientifiques des universités :

- S'assurer de promouvoir des liens de collaboration plus importants entre les personnes professeures et chargées de cours;
- S'assurer d'un processus d'accueil et d'intégration des personnes chargées de cours au sein des universités, incluant des informations relatives aux divers groupes de recherche scientifiques;
- Favoriser la présence de personnes chargées de cours comme membres régulières actives en recherche au sein de Chaires, centres et groupes de recherche dans leur département;
- Permettre aux personnes chargées de cours de participer aux divers comités et instances institutionnelles qui touchent la recherche ou la recherche-crédation;
- Prévoir un fonds institutionnel supplémentaire pour les personnes chargées de cours leur garantissant une rémunération pour les activités de recherche en soutien ou en collaboration avec les personnes professeures, actuellement réalisées sous forme de bénévolat;
- Réserver des fonds pour les personnes chargées de cours pour permettre la construction de réseaux scientifiques et la réalisation d'activités scientifiques hors de la région et hors du Canada.

L'ENCADREMENT ÉTUDIANT

4. Encadrent-ils des étudiant.e.s ?

4.1 *Quelle est la grosseur des équipes de recherche ?*

4.2 *Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formation et la supervision des étudiant.e.s dans le contexte de la recherche universitaire ?*

Dans le cadre des projets et des équipes de recherche, l'encadrement des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs est une activité moins fréquente chez les chargées et chargés de cours et généralement réservée à celles et ceux qui détiennent un statut d'auxiliaire ou de professionnel de recherche.

Des difficultés importantes pour encadrer et superviser les étudiantes et étudiants

La première difficulté, d'ordre juridique, relève du fait que les conventions collectives des chargées et chargés de cours ne leur permettent pas d'encadrer des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs, contrairement à celles des professeures et professeurs où l'encadrement des travaux de recherche étudiants est une activité conventionnée dans leur tâche. Ainsi, malgré leur expertise, les personnes chargées de cours n'ont pas la possibilité de diriger un travail de recherche ou de création pour l'obtention d'un grade aux cycles supérieurs. Elles peuvent toutefois agir comme relectrices ou évaluatrices d'essais, de mémoires ou de thèses ou, dans certaines universités, être co-directrices si la responsabilité est subordonnée par le corps professoral.

La deuxième difficulté est financière. Pour les tâches qui peuvent être réalisées pour l'encadrement étudiant et qui soutiennent le travail professoral, la question de leur rémunération pose des défis, alors qu'elles peuvent souvent être sous-payées, négociées informellement « à la pièce » ou réalisées bénévolement. Il est essentiel de prévoir des fonds universitaires qui permettent de rendre facilement accessibles des revenus pour rémunérer ces tâches. Même lorsque les personnes chargées de cours œuvrent comme co-chercheuses, l'absence d'accès à un revenu, un salaire ou une compensation financière limite tout autant leur participation à de l'encadrement étudiant dans les équipes de recherche. Elles sont pourtant hautement qualifiées pour participer à l'accompagnement des étudiantes et étudiants dans leur cheminement universitaire aux cycles supérieurs et doivent être considérées comme telles à tous égards.

En tout respect des accréditations syndicales des divers corps d'emploi, il faut s'assurer de permettre la recherche libre et autonome et mieux structurer l'engagement des personnes chargées de cours qui font de la recherche en milieu universitaire, par exemple comme chercheuses principales ou co-chercheuses. En effet, la troisième difficulté relève des particularités des accréditations syndicales des personnes qui sont affectées à la recherche. Pour qu'une personne chargée de cours puisse encadrer des étudiantes et des étudiants dans un projet de recherche, elle doit être rattachée à une autre accréditation syndicale et être subordonnée à une recherche menée par d'autres (ex. statut d'auxiliaire ou de professionnelle de recherche). Dans le cadre de son man-

dat de chargée de cours contractuelle, hormis si elle est aussi chercheuse « boursière » ou « salariée¹⁴ », elle ne peut pas être rémunérée pour certaines tâches spécifiques en recherche. Lors d'un panel sur « Les multiples visages des chargées et chargés de cours » tenu en novembre 2014 durant le Forum sur les enseignantes et les enseignants contractuels, un des participants témoignait de son expérience de chargé de cours avec l'encadrement des étudiantes et étudiants et de ses perspectives réduites en recherche, précisant qu'il « (...) incarn[ait] le visage des jeunes docteurs, passionnés de recherche mais dont les horizons paraissent fermés. (...) Il travaill[ait] aussi comme auxiliaire de recherche, ce qui lui permet[tait] de jouir d'un bureau. Il bénéfici[ait] de projets d'intégration à l'UQAM, pour l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, de même que de bourses de perfectionnement. Enfin, en participant à des cycles de conférences, en offrant des conseils et en étant délégué syndical, il particip[ait] aux services à la collectivité. Il vis[ait] un statut de professeur associé afin d'accroître ses possibilités de poursuivre ses recherches¹⁵ ».

¹⁴ Les profils sont détaillés à la question 6.

¹⁵ Panel « Les multiples visages des chargées et chargés de cours », *Actes du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels : Faire tomber les mythes*. p. 32. FNEEQ-CSN, 2015.

LA DIFFUSION PUBLIQUE DE LA RECHERCHE

5. Comment vos membres rendent publique leur recherche ?

Notre enquête révèle que nos membres effectuant de la recherche ou de la recherche-crédation parviennent, malgré les multiples embûches, à faire rayonner leurs travaux de différentes façons.

De nombreuses publications révisées par les pairs dans les revues scientifiques

Ainsi, nous notons que 150 personnes, soit 63 % des gens ayant fait ou faisant de la recherche, précisent avoir déjà publié dans une revue scientifique. Alors que c'est le cas d'un peu moins de 42 % des chercheuses et chercheurs œuvrant en sciences des affaires, celles et ceux œuvrant en sciences pures sont près de 76 % à l'affirmer et 63 % à faire de même en sciences humaines et en sciences de l'éducation. À partir des données recueillies, parmi les 150 personnes ayant publié, nous pouvons avancer que 37 % d'entre elles ont eu l'occasion de publier leurs travaux de recherche dans des revues scientifiques quatre fois ou plus au cours des cinq dernières années, tandis que ce sont 31 % qui ont utilisé ce même canal de deux à trois fois durant cette même période. Ajoutons que ces publications ont très majoritairement été publiées après révision par des pairs. En effet, c'est le cas pour 132 des 150 personnes ayant déclaré avoir publié dans des revues scientifiques.

Voici un aperçu du nombre de publications dans des revues scientifiques ces cinq dernières années après révision par les pairs, tel qu'indiqué par les 239 personnes ayant répondu à notre enquête. Le tableau présente également le pourcentage de ces gens qui ont publié ainsi d'une à trois fois et plus de quatre fois pendant les cinq dernières années.

DOMAINE	% ¹⁶ de répondant-es ayant publié après révision par des pairs	Nombre de publications ¹⁷ révisées par les pairs	FRÉQUENCE	
			De 1 à 3 fois	4 fois ou plus
Sciences pures	61 %	228	22 %	39 %
Sciences des affaires	42 %	26	29 %	13 %
Sciences humaines	50 %	517	24 %	26 %
Sciences de l'éducation	63 %	159	39 %	24 %

Une présence diversifiée, entre événements scientifiques et publications variées

Les réponses obtenues permettent de constater que nos membres, outre par leur présence dans des revues scientifiques, rayonnent aussi par d'autres moyens. Par exemple, près de 48 % de ces chercheuses et chercheurs ont publié un chapitre de livre ou un ouvrage et 31 % ont collaboré à

¹⁶ Dans ce tableau et le suivant, les pourcentages sont arrondis à l'entier le plus proche, ce qui peut causer un écart.

¹⁷ Tout type de publication.

la rédaction de rapports de recherche. Certaines personnes affichent aussi le fruit de leurs travaux dans des revues professionnelles, culturelles ou de vulgarisation scientifique alors que d'autres se démarquent par leur présence sur des sites web spécialisés, des blogues, des vidéos ou des lettres d'information. D'autres, enfin, rayonnent dans des colloques ou des congrès où elles interviennent en tant qu'expertes.

Par ailleurs, les colloques ou congrès sont une activité importante de perfectionnement pour les chargées et chargés de cours. Tous les ans, les budgets institutionnels alloués au perfectionnement des personnes chargées de cours sont utilisés à pleine capacité dans la majorité des universités. Ainsi, selon l'information recueillie couvrant les trois dernières années, une très grande proportion de nos membres participent à ces rendez-vous scientifiques, des lieux importants pour favoriser la transmission des connaissances scientifiques les plus récentes et l'intégration de ces connaissances aux contenus des cours enseignés.

DOMAINE	% de répondant-es ayant pris part à des colloques	FRÉQUENCE ANNUELLE (SUR 3 ANS)		
		De 1 à 3 fois	Moins de 1 fois	Plus de 3 fois
Sciences pures	93 %	61 %	18 %	14 %
Sciences des affaires	67 %	38 %	25 %	4 %
Sciences humaines	74 %	33 %	32 %	9 %
Sciences de l'éducation	83 %	41 %	26 %	17 %

Une invisibilisation toutefois à déplorer

L'auto-invisibilisation des personnes chargées de cours porte toutefois ombrage à cette participation publique à la recherche. Certains témoignages soutiennent la difficulté rencontrée à s'afficher comme chargée ou chargé de cours à la signature d'articles scientifiques ou à des conférences ou colloques puisque ce statut est souvent mal perçu dans les milieux. Beaucoup de ces chercheuses et chercheurs contournent le problème en s'identifiant comme étudiante ou étudiant au doctorat ou personne professionnelle de recherche, ce qui renforce le problème d'invisibilisation de la contribution à la recherche des chargées et chargés de cours.

Différemment, dans certains milieux universitaires, les personnes chargées de cours doivent taire leur implication en recherche pour obtenir des fonds de perfectionnement et d'intégration. Or, ces travaux de recherche soutiennent justement un enseignement à la fine pointe des connaissances. Ces blocages montrent à quel point certaines administrations ont une vision étroite de la contribution des personnes chargées de cours à la mission universitaire, et il importe de réduire ces blocages à la recherche liés au statut d'emploi.

Cela dit, c'est l'ensemble de la culture de la recherche qui doit changer. Comment est-il possible de convaincre les administrations universitaires de mieux soutenir la recherche des personnes chargées de cours si, au niveau national, les fonds de recherche prennent des décisions qui mènent à exclure et à rendre invisible leur contribution scientifique?

L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE DANS LE CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

6. Quelle est l'importance de la recherche universitaire dans le cheminement de carrière de vos membres ?

En réponse à cette question, nous présenterons d'abord divers profils de carrière des personnes chargées de cours qui ont pu être identifiés à la suite d'une enquête qualitative menée à l'automne 2020. Loin de se restreindre aux groupes des « étudiantes et étudiants chercheurs » qui donnent un cours de façon occasionnelle, les manières de s'engager en recherche sont diversifiées parmi nos membres. Nous défendrons ensuite pourquoi la recherche occupe une grande importance dans le parcours des personnes chargées de cours chercheuses, et ce, peu importe leur profil.

Une diversité de profils et de carrières

Le comité recherche de la FNEEQ a mené des entretiens semi-directifs pour approfondir la « carrière » des personnes chargées de cours et ainsi mieux comprendre les aspirations initiales, les ruptures et les solutions de repli des chargées et chargés de cours ayant un profil de chercheur. À partir d'une « analyse compréhensive des raisons d'agir avancées par les individus [avec] l'objectivation des positions successivement occupées par ces individus » (Fillieule et Mayer 2001), ces analyses ont permis de mettre en évidence cinq profils de chargée ou chargé de cours chercheur. Ces profils se distinguent notamment par le financement de la recherche, l'étape de carrière et le domaine scientifique dans lequel évolue la personne¹⁸.

Profil 1 : Les personnes boursières

Figure sans doute la plus connue, on retrouve une proportion de nos membres chargés de cours qui sont en début de carrière et qui sont engagés dans des études de doctorat ou de post-doctorat. Ces personnes chargées de cours bénéficient de subventions des organismes subventionnaires dans le cadre de leur recherche.

Profil 2 : Les personnes salariées

On retrouve également des personnes chargées de cours qui cumulent des contrats comme auxiliaires ou professionnelles de recherche en plus de l'enseignement. Elles sont ainsi engagées dans une communauté scientifique à titre de personnel en appui aux équipes de recherche ou aux chercheuses et chercheurs. Ces personnes voient leur travail souvent peu reconnu et ne sont pas systématiquement signataires des publications et communications scientifiques malgré leur engagement durant les différentes étapes de la recherche. En cumulant un double statut de chargée de cours et de salariée en re-

¹⁸ HARVEY, Nicolas et Pierre-David DESJARDINS, *Recherche et création des personnes chargées de cours : Conditions matérielles, identités, reconnaissance et luttes symboliques*. Rapport d'enquête du comité sur la recherche du regroupement université de la FNEEQ-CSN. À paraître à l'automne 2021.

cherche, c.-à-d. en cumulant des contrats en enseignement et en recherche, ces personnes tentent tant bien que mal de maintenir un engagement à plus long terme à l'université, où elles souhaitent faire carrière.

Profil 3 : Les personnes chercheuses indépendantes

Les personnes chercheuses indépendantes sont relativement nombreuses. Celles-ci réalisent diverses activités de recherche, par exemple participent à des conférences et autres réunions scientifiques, écrivent des articles ou des chapitres d'ouvrages collectifs, sans toutefois être liées à des équipes de recherche ni financées par des organismes subventionnaires. Certaines le font pour améliorer leur dossier de recherche dans l'éventualité de favoriser une intégration durable dans le domaine de l'enseignement supérieur; d'autres le font pour répondre aux exigences de qualification de certains cours, qui requièrent la participation à des activités scientifiques.

Si cela relève bien souvent d'activités bénévoles, certaines obtiennent des fonds de perfectionnement et d'intégration pouvant aller jusqu'à l'équivalent d'une charge de cours par année (10 000 \$). Il est essentiel de relever que les possibilités d'obtention de ces fonds diffèrent largement d'une université à l'autre et que ces revenus sont généralement instables et insuffisants pour réellement permettre aux personnes chargées de cours de s'engager en recherche. Alors que certains départements exigent des publications scientifiques pour acquérir et maintenir des EQE (exigences de qualification), la recherche indépendante constitue non seulement une manière individuelle de maintenir ses acquis et ses perspectives d'employabilité, mais elle suggère aussi une externalisation des coûts de la recherche par les universités¹⁹.

Profil 4 : Les personnes chercheuses subventionnées

Parmi les personnes chargées de cours, quelques-unes parviennent à obtenir des subventions des organismes subventionnaires pour agir à titre de co-chercheuse et, très rarement, à titre de chercheuse principale. Elles doivent, pour ce faire, obtenir le statut à durée limitée de « professeure associée », octroyé de manière discrétionnaire par les assemblées départementales professorales. Ces personnes ont généralement terminé leur doctorat depuis quelques années et ont préalablement contribué de façon bénévole au développement des connaissances scientifiques dans leur champ d'expertise et auprès de groupes de recherche.

Les changements opérés par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ces dernières années sont cependant fortement préoccupants pour les personnes qui répondent à ce profil. Contrairement aux fonds de recherche canadiens (ex. CRSH), les mesures d'accès des FRQ se sont considérablement resserrées pour les chargées et chargés de cours, jusqu'à leur bloquer totalement l'accès aux subventions de recherche. Avant les changements, cet accès était normalement possible pour celles et ceux ayant un statut de professeur associé. Également, certaines modifications ont eu pour effet d'empêcher les personnes chargées de cours co-chercheuses de présenter un *curriculum vitae* complet et détaillé,

¹⁹ Harvey et Desjardins, *ibid.*

au même titre que les personnes professeures dans l’octroi de ces subventions. Nous déplorons ces entraves importantes et injustes.

Profil 5 : Les personnes chercheuses contractuelles

Enfin, le dernier profil concerne quelques personnes chargées de cours qui ont développé de l’entrepreneuriat en lien avec leurs activités de recherche. À titre d’expertes ou de consultantes qui œuvrent depuis plusieurs années dans leurs domaines professionnels, ces personnes vont vendre leurs services de recherche appliquée à des entreprises ou des institutions publiques. Elles ont ainsi développé une activité économique d’entrepreneure en parallèle de leurs activités d’enseignement et ne sont pas soutenues dans leurs démarches par leur établissement d’enseignement.

L’importance centrale de la recherche dans le parcours des personnes chargées de cours chercheuses

La recherche revêt une très grande importance pour un peu plus du tiers de nos membres. Les divers profils présentés précédemment le démontrent avec acuité. La recherche est au cœur même de leur parcours professionnel et de leur identité, du cheminement qu’elles et ils se sont tracés. D’abord, elle permet à plusieurs de poursuivre une carrière résolument axée sur la recherche. Elle assure la continuité de la publication de leurs travaux et le maintien de leurs liens avec des équipes de recherche. Que ces personnes soient étudiantes-chercheuses ou qu’elles réalisent des études doctorales ou postdoctorales, la poursuite des activités de recherche ouvre la porte à la proposition de communications scientifiques dans les forums académiques.

Ensuite, elle permet à d’autres de construire leur carrière et de consolider leur participation au secteur de l’enseignement supérieur ou de parvenir à s’insérer dans un poste permanent. Elle peut être la solution à une plus grande stabilisation d’emploi tout en demeurant dans le même secteur d’emploi.

Au-delà de ces personnes fortement investies en recherche, il importe de mentionner que la recherche revêt une importance moindre mais « tactique » pour un nombre important de personnes chargées de cours, entre autres puisqu’elles doivent maintenir leurs connaissances à jour (ex. recension et relevé de la littérature scientifique, rédaction). Dans certains cas, il s’agit d’une nécessité leur permettant de maintenir leurs exigences de qualification pour enseigner.

LE RATIO ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

7. Quel est le ratio enseignement et recherche des membres participant à la recherche universitaire

7.1 Selon vous, quel est le ratio idéal pour vos membres ?

La réalité des chargées et chargés de cours universitaires s'accommode difficilement de la notion de ratio enseignement et recherche qui caractérise la réalité professorale. La tâche de nos membres ne se décline pas aussi simplement et la recherche ne s'inscrit pas systématiquement dans la tâche de la personne chargée de cours. En marge de leur enseignement, celles et ceux qui veulent se consacrer à la recherche doivent considérer les enjeux financiers qu'elle impose. Ainsi, la personne chargée de cours qui a la possibilité d'enseigner davantage de charges de cours et améliorer sa situation financière privilégiera souvent cette voie avec pour effet collatéral de ralentir considérablement, voire de mettre de côté son travail de recherche. De plus, le ratio enseignement et recherche variera grandement d'une personne à l'autre ou pour une même personne au fil des trimestres, selon ses contraintes personnelles et professionnelles, sa charge d'enseignement envisagée ainsi que l'impact de ses autres sources de revenus, s'il y a lieu, sur son temps libre non rémunéré consacré à la recherche.

Sur la proposition d'un ratio idéal qui permettrait à nos chargées et chargés de cours chercheurs de pouvoir se consacrer à leur recherche ou à leur recherche-crédation, comme ce fut démontré à la question précédente, les divers profils qui les distinguent de même que le type de recherche dans lequel elles et ils s'investissent font en sorte que les besoins peuvent différer significativement d'une personne à l'autre. Ainsi, toutes et tous ne se prévaudraient pas également d'une telle occasion de se consacrer à la recherche ou à la création, évidemment dans des conditions favorables où une compensation financière viendrait équilibrer la perte de revenus causée par une diminution de l'enseignement. Pour les chargées et chargés de cours fortement engagés en recherche, un ratio qui est similaire à celui des professeures et professeurs pourrait correspondre à cet idéal.

LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT À TOUS LES CYCLES

8. Quels pourcentages des cours de premier, de deuxième et de troisième cycle sont donnés par vos membres ?

8.1 *Constatez-vous des variations significatives ces dernières années ? Entre les universités ?*

8.2 *Au sein d'une même université (selon le domaine de recherche) ?*

D'après les informations en notre possession à ce jour, le pourcentage des cours de premier cycle donnés par les chargées et chargés de cours oscillent entre un peu plus de 40 % et près de 70 % selon les universités, avec une moyenne régulière plus souvent autour de 50 %. Les cours de deuxième et de troisième cycles représentent un pourcentage moindre mais appréciable qui peut, là aussi, varier légèrement d'un établissement à l'autre (ex. U. Laval : 16 % et UQO : 19 %). Avec de plus en plus de personnes détentrices de doctorat dans leurs rangs, les personnes chargées de cours sont de plus en plus qualifiées pour donner les cours aux deuxième et troisième cycles. Il ne serait pas étonnant de constater une augmentation de leur nombre à enseigner à ces cycles dans les prochaines années, surtout considérant la propension des universités à favoriser l'embauche de personnel contractuel pour réduire les coûts associés à l'enseignement.

Selon les informations obtenues périodiquement de nos syndicats, et si nous excluons l'année 2020-2021 où la pandémie a modifié considérablement le déroulement de l'enseignement supérieur, ces pourcentages varient peu d'une année à l'autre au sein d'un même établissement.

LES ENJEUX GLOBAUX DE LA RECHERCHE

9. Quels sont les enjeux globaux incontournables en recherche universitaire qui méritent une attention particulière du Conseil supérieur de l'éducation ?

Ce mémoire met en évidence à quel point le potentiel des personnes chargées de cours est mis à mal par un système universitaire qui continue d'exclure une partie importante de scientifiques pourtant engagé-es dans l'enseignement supérieur. Ce problème majeur a encore été soulevé récemment par l'ACPPU, lors d'une recherche réalisée auprès des personnes enseignantes contractuelles dans les universités canadiennes : « les enseignants contractuels peuvent difficilement superviser des étudiants et enrichir les connaissances de leurs disciplines même s'ils sont des chercheurs et des scientifiques qualifiés²⁰ ». De même, dans un mémoire récent soumis au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, la FNEEQ soulevait « l'enjeu de la place des chargées et chargés de cours en recherche et en création au Québec, place qui n'est pas reconnue. La Fédération a dénoncé à maintes reprises – et continue de le faire – les barrières auxquelles les personnes chargées de cours (PCC) sont confrontées lorsqu'elles veulent réaliser de la recherche. Alors que le Ministère parle ici de multiplier et diversifier les sources de même que les moyens pour créer de la recherche innovante, des personnes créatrices et passionnées par la recherche sont laissées en marge des voies facilitant l'accès aux diverses ressources tels les fonds, la facilité de gestion de fonds et les infrastructures²¹ ».

Nous soutenons ainsi un plaidoyer en faveur d'une intégration pleine et entière des personnes chargées de cours à la recherche universitaire. Ces nombreuses entraves privent le monde scientifique et le Québec d'un grand bassin de personnes créatrices et de personnes chercheuses déjà formées, alors même que le scientifique en chef, dans son rapport sur l'université du futur, soulève le problème du manque de scientifiques pour répondre aux divers défis à venir pour notre société : « La taille des communautés scientifiques du Québec, comme le nombre des universités québécoises et leurs ressources de tous genres, sont, à l'échelle du monde, relativement modestes²² ».

Au regard des divers éléments, enjeux et suggestions exposés tout au long de ce mémoire, nous formulons diverses recommandations importantes pour soutenir la participation des personnes chargées de cours à la recherche en milieu universitaire.

²⁰ *Détruire les mythes du personnel académique contractuel*. Article sur le rapport d'enquête publié en septembre 2018 par l'ACPPU. Page consultée le 14 septembre 2021 à <https://www.caut.ca/fr/bulletin/2018/09/detruires-les-mythes-du-personnel-academique-contractuel>.

²¹ FNEEQ-CSN. *Mémoire sur la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, déposé au Ministère de l'Économie et de l'Innovation, mai 2021, 12 p.

²² *L'Université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, p.74. Rapport déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur du Québec par Rémi QUIRION, scientifique en chef du Québec. Fonds de recherche du Québec, 2021.

RECOMMANDATIONS DE LA FNEEQ

Recommandation 1 :

Afin de répondre aux besoins actuels en recherche et permettre un accroissement de celle-ci, que les gouvernements provincial et fédéral augmentent substantiellement le financement public de la recherche et de la recherche-crédation et que celui-ci soit stable et récurrent.

Recommandation 2 :

S'assurer de mieux soutenir le développement de la recherche et de la recherche-crédation ainsi que la répartition des fonds alloués par les organismes et gouvernements.

- 2.1 Bonifier le financement de la recherche fondamentale pour qu'il soit comparable à celui de la recherche appliquée.
- 2.2 Soutenir une recherche libre, non conditionnelle à des thèmes spécifiques ou à des partenariats.
- 2.3 Assurer une équité dans le partage des ressources financières allouées en recherche entre les centres urbains et les régions et entre les universités.

Recommandation 3 :

Afin de répondre aux conclusions soulevées dans le rapport sur le Chantier sur l'université du futur, notamment sur l'importance du développement des connaissances scientifiques pour soutenir les défis sociaux et techniques à venir, appuyer et favoriser la participation des personnes chargées de cours aux équipes de recherche et au sein des organismes subventionnaires et s'assurer que les fonds de recherche et les établissements d'enseignement supérieur du Québec reconnaissent le statut de chercheur des personnes chargées de cours.

- 3.1 S'assurer d'éliminer toutes les entraves d'accès aux fonds de recherche pour les personnes chargées de cours et que les universités et organismes subventionnaires les reconnaissent comme chercheur universitaire.
- 3.2 Reconnaître l'octroi d'un statut de chercheur principal aux personnes chargées de cours qualifiées auprès des organismes subventionnaires du Québec et du Canada.
- 3.3 Réintégrer le statut de professeur associé, donnant accès aux statuts de chercheur et de co-chercheur, au Fonds de recherche du Québec.
- 3.4 Exiger que la contribution scientifique des personnes chargées de cours soit prise en compte dans l'évaluation des projets des équipes de recherche en leur permettant de déposer un *curriculum vitae* complet avec le dépôt des demandes de subvention.

- 3.5 Créer des fonds dédiés aux personnes chargées de cours qui enseignent dans les universités et qui détiennent des qualifications en recherche.
- 3.6 Rendre accessibles des subventions leur étant destinées, que ce soit par l'intermédiaire des programmes actuels ou au moyen de nouveaux budgets.
- 3.7 Permettre aux personnes chargées de cours qui sont chercheuse principal ou co-chercheuse de bénéficier d'une compensation financière pour leur travail de recherche (ex. montant forfaitaire par trimestre) en dehors des montants alloués pour la recherche.
- 3.8 Octroyer un siège aux personnes chargées de cours sur les différents conseils d'administration des Fonds de recherche du Québec.

Recommandation 4 :

Afin que les universités puissent soutenir adéquatement les activités de recherche et le rayonnement scientifique des personnes chargées au cours, faciliter l'accès et accroître le financement de la recherche par le biais des fonds qui leur sont dédiés en perfectionnement et en intégration.

- 4.1 Accroître les sommes disponibles aux personnes chargées de cours pour réaliser des activités de recherche, incluant l'accès à du financement pour la réalisation et la publication de résultats de recherche, et en assurer la gestion par un comité paritaire.
- 4.2 Faciliter l'obtention de ces sommes pour l'ensemble des activités scientifiques, incluant la recherche et l'embauche de personnes auxiliaires.
- 4.3 Améliorer l'accès aux infrastructures, services et moyens offerts par les universités (ex. personne conseillère à la recherche, accès à des laboratoires, budget d'auxiliaires, bureau d'éthique à la recherche) afin de mieux soutenir les personnes chargées de cours.
- 4.4 Prévoir un budget institutionnel ou par département dédié à la rémunération du travail des personnes chargées de cours qui participent à des activités institutionnelles liées à la recherche et à la recherche-crédation (ex. évaluation de projets de recherche subventionnés, d'articles scientifiques, de thèses ou de mémoires, collaboration à l'organisation d'un congrès scientifique, atelier en résidence).

Recommandation 5 :

Réaliser une recherche exhaustive à l'échelle du Québec sur la situation des personnes chargées de cours menée par le Conseil supérieur de l'éducation étant donné l'invisibilité du travail de recherche des personnes chargées de cours et les données incomplètes sur ce corps d'emploi, et en réponse à la recommandation 4 du rapport sur le Chantier sur l'Université du futur qui soulève « l'importance critique de l'information pour la bonne gestion d'institutions complexes comme

les établissements universitaires et pour la formulation de bonnes politiques publiques les concernant » et « l'importance de disposer de données valides et récentes permettant de bien cerner les enjeux pour le futur des universités et de leurs communautés ».

Recommandation 6 :

Pour garantir l'objectivité et la transparence des résultats des projets de recherche dont le financement provient de sources privées, protéger la liberté académique des chercheuses et chercheurs qui y œuvrent.

CONCLUSION

En 2014, lors du Forum sur les enseignantes et les enseignants contractuels, plus d'une quarantaine de personnes chargées de cours se sont réunies pour discuter des entraves vécues pour obtenir une reconnaissance de leur travail de recherche ou de création et de leur contribution au rayonnement de leur université :

« (...) Un véritable cri de cœur a été entendu lors de ces deux ateliers extrêmement instructifs, riches en témoignages touchants et en questionnements pertinents, à savoir : comment peut-on maintenir un statut d'enseignant ou de chercheur et ne pas être déqualifié, au fil des années, dans des institutions qui ne soutiennent pas le développement professionnel au-delà du doctorat (bourses bloquées par les CRSH et FQRS pour les chercheuses et chercheurs libres, par exemple)? Quels sont les obstacles à la reconnaissance du besoin d'enrichissement intellectuel des personnes chargées de cours, puisqu'il a une incidence sur la qualité des cours donnés et sur le renouvellement d'approches pédagogiques? Que faire des expertises sur le terrain qui risquent de devenir obsolètes? Et quand seront reconnus les services rendus à la collectivité par les personnes chargées de cours qui permettent aux institutions de rayonner non seulement localement mais aussi internationalement (par exemple, les expositions, les créations littéraires et les publications scientifiques ou autres)?

Des voix trop peu souvent entendues, des agents de changement esseulés, des visionnaires laissés pour compte, des créateurs sans le sou, des philanthropes toujours volontaires, des auteures qui vivront sous le seuil de la pauvreté sans pouvoir prendre de retraite, des libres-penseuses mendiante de charges de cours ont finalement pu se rencontrer lors de ce forum. Les personnes chargées de cours laissées dans l'ombre cherchaient une tribune pour se faire entendre et s'illustrer. Elles revendiquent une appartenance légitime au réseau professoral universitaire. De plus, ces enseignantes et ces enseignants dévoués cherchent des solutions pour contrer la walmartisation de leur profession telle que dénoncée par le linguiste Noam Chomsky, pour éviter de travailler dans la précarité, pour publier des œuvres et collaborer avec les membres et collègues des départements dans lesquels elles et ils travaillent²³ ».

Sept ans plus tard et malgré près de 50 ans de syndicalisation chez les chargées et chargés de cours, les avancées pour la reconnaissance de leur travail de recherche ont été minimales et les universités ainsi que les organismes subventionnaires conservent leurs œillères et refusent de reconnaître celle-ci à sa juste valeur. Cela constitue une perte inestimable pour la société québécoise tout entière. D'ailleurs, alors que le rapport sur l'université québécoise du futur cible l'importance d'accroître le nombre de scientifiques au cours des prochaines années, un meilleur accès à la recherche pour les personnes chargées de cours nous semble être la solution appropriée. En travaillant sur les entraves institutionnelles présentées tout au long de ce mémoire, des milliers

²³ « Atelier sur la recherche, création, service à la collectivité », *Actes du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels : Faire tomber les mythes*. p. 22. FNEEQ-CSN, 2015.

de scientifiques fortement qualifié-es pourraient d’ores et déjà soutenir le développement de la recherche fondamentale et appliquée.

Évidemment, l’accroissement des financements gouvernementaux en recherche nous apparaît plus que nécessaire. Plus largement et encore tout récemment, la FNEEQ-CSN proposait « d’augmenter substantiellement le financement public de la recherche et de la création. Pour renforcer les conditions favorables au développement de la science et de la recherche fondamentale, il est impératif que les gouvernements en haussent significativement les budgets. Le Québec est maître d’œuvre des fonds qu’il investit en recherche et en développement, et peut ainsi fournir les conditions gagnantes pour favoriser ce développement. Cependant, il doit aussi intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu’il agisse dans le même sens²⁴ ».

Par ailleurs, sur des enjeux plus globaux, la FNEEQ soulevait les menaces à la liberté académique que représentent les ingérences de l’État et des entreprises privées dans la recherche en enseignement supérieur dans son mémoire sur la liberté académique remis à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique en milieu universitaire :

« Les universités doivent pouvoir maintenir en tout temps leur indépendance à l’égard des gouvernements et des institutions, notamment les entreprises privées, pour préserver la liberté académique. Par ailleurs, elles doivent pouvoir détenir des ressources et des moyens suffisants pour mener à bien leur mission de façon indépendante.

(...) la présence croissante des entreprises privées dans le financement des universités, comme les chaires de recherche, est fortement préoccupante, tout comme l’emprise de la philanthropie et des fondations en soutien aux missions des universités. Cette influence économique « hors de l’académie » est susceptible d’avoir des impacts sur l’orientation choisie vers certains domaines au détriment d’autres (et pas pour des raisons académiques). Cette perspective du « modèle entrepreneurial de l’éducation supérieure²⁵ » qui s’est développé dans nos universités est à dénoncer puisqu’elle nous éloigne des assises de la liberté académique^{26, 27} »

²⁴ FNEEQ-CSN. *Mémoire sur la stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation 2022*, déposé au ministère de l’Économie et de l’Innovation, mai 2021, 12 p.

²⁵ SEYMOUR, M., La liberté académique et le modèle entrepreneurial de l’éducation supérieure. *L’Inconvénient*, (77), 2019. p. 31–36, cité dans FNEEQ-CSN, *Partenariats et place de l’entreprise privée en éducation*, Rapport présenté au 33^e congrès de la FNEEQ, 1^{er} au 4 juin 2021, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-05-10Dossier-PPP-en-e%CC%81ducationCESFINAL.pdf> (page consultée le 23 juin).

²⁶ FNEEQ-CSN, *Partenariats et place de l’entreprise privée en éducation*, Rapport présenté au 33^e congrès de la FNEEQ, 1^{er} au 4 juin 2021, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-05-10Dossier-PPP-en-e%CC%81ducationCESFINAL.pdf> (page consultée le 23 juin).

²⁷ FNEEQ-CSN. *La reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, mémoire déposé à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, juillet 2021, 36 p.

Enfin, les établissements devraient être contraints de respecter l'énoncé de politique des trois conseils en matière de recherche avec des êtres humains (art. 6.24)²⁸. Il incombe aux établissements d'examiner les clauses des contrats entre commanditaires et chercheuses et chercheurs relatives à la confidentialité, la publication et la consultation des données. Ils doivent exiger que toutes les clauses relatives à la confidentialité et à la publication cadrent avec les obligations des chercheuses et chercheurs et s'assurer que les contrats entre commanditaires et chercheuses et chercheurs répondent aux exigences précisées.

²⁸ Groupe en éthique de la recherche, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)* [en ligne]. Page consultée le 24 septembre 2021 à : https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-epc2_2018.html (chapitre 6)

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

- ACFAS 2021, Colloque « Subalternité ou agentivité : les enseignant.e.s contractuel.le.s au sein des universités du 21^e siècle », tenu le 3 mai 2021
- ACPPU, « Détruire les mythes du personnel académique contractuel. Article sur le rapport d'enquête publié en septembre 2018. Page consultée le 14 septembre 2021 à <https://www.caut.ca/fr/bulletin/2018/09/detruire-les-mythes-du-personnel-academique-contractuel>.
- ACPPU, « Les visages de la précarité », octobre 2017, <https://www.caut.ca/fr/bulletin/2017/10/les-visages-de-la-precarite>
- ACPPU, *Consolider notre avantage du savoir*. Mémoire soumis dans le cadre des consultations en vue du budget fédéral de 2018-2019. Août 2018.
- BASEN, Ira, « Most university undergrads now taught by poorly paid part-timers », CBC. Article consulté le 14 septembre 2021 à <https://www.cbc.ca/news/canada/most-university-undergrads-now-taught-by-poorly-paid-part-timers-1.2756024>
- BÉLANGER, Christian, *Le rapport à la recherche des chargées et chargés de cours universitaires*, Étude de cas de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). 2020.
- FNEEQ-CSN, *Mémoire sur la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, déposé au ministère de l'Économie et de l'Innovation, mai 2021, 12 p.
- FNEEQ-CSN, *La reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, mémoire déposé à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, juillet 2021, 36 p.
- FNEEQ-CSN, *Partenariats et place de l'entreprise privée en éducation*, Rapport présent au 33^e congrès de la FNEEQ, 1^{er} au 4 juin 2021, [en ligne]. <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-05-10Dossier-PPP-en-e%CC%81ducationCESFINAL.pdf>.
- FNEEQ-CSN, « Enquête sur la contractualisation en enseignement supérieur », *Actes du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels : Faire tomber les mythes*. 2015.
- FNEEQ-CSN, Panel « Les multiples visages des chargées et chargés de cours », *Actes du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels : Faire tomber les mythes*. 2015.
- HARVEY, Nicolas et Pierre-David DESJARDINS, *Recherche et création des personnes chargées de cours : Conditions matérielles, identités, reconnaissance et luttes symboliques*. Rapport d'enquête du comité sur la recherche du regroupement université de la FNEEQ-CSN. À paraître à l'automne 2021.
- Groupe en éthique de la recherche, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)* [en ligne]. Page consultée le 24 septembre 2021 à : https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html (chapitre 6).
- MAYBREY, Catherine, « Les titulaires de doctorat et la précarité », *Affaires universitaires*. Mai 2018. <https://www.affairesuniversitaires.ca/conseils-carriere/conseils-carriere-article/les-titulaires-de-doctorat-et-la-precarite/>
- PASMA, Chandra et Erika SHAKER, *Contract U: Contract Faculty appointments at Canadian universities*, Centre canadien de politiques alternatives, p. 12. Octobre 2018.

QUIRION, Rémi, *L'Université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. Rapport déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur du Québec par le scientifique en chef du Québec. Fonds de recherche du Québec. 2021